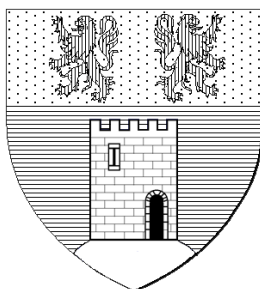


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques. M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à M. MAGNUS**

**Absents : Mme AUDIBERT-GIBIER Monique et M. COURNEDE Mathieu, excusés.**

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que la date du Conseil a été avancée en vue de la finalisation de la demande de subvention au Conseil Départemental pour 2017.

En fin de réunion le Conseil se réunira à huis clos pour traiter de questions qui nécessitent une certaine confidentialité.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus au cours de l'été.

La fête votive s'est déroulée, malgré un calendrier moins favorable cette année, dans de bonnes conditions. Ce succès collectif revient à Michèle AMIC et son équipe du Comité des Fêtes, aux nombreux bénévoles ainsi qu'à la générosité des habitants de Lachau et artisans lors de la quête. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite des festivités.

Établi le : 07/10/2016

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Au-delà du multiservices, l'activité du bistrot ainsi que la restauration sont montés en puissance à la satisfaction générale.

Quelques petits incidents sont apparus, comme un rappel intempestif par la Trésorière de la facture d'eau avant le délai, une coupure d'électricité prolongée du fait d'une erreur du technicien d'Enédis (ancien ERDF).

Concernant la présence du camion de pizza, le Conseil considère qu'il s'agit d'un service supplémentaire et apprécié le samedi jour de marché. Sa venue un autre soir dans la semaine doit être négociée avec le bistrot.

Le premier mariage du mandat actuel a été célébré le 27 août.

Un problème persistant sur le logiciel de la Poste a entraîné la fermeture de l'Agence Postale pendant plusieurs jours.

Les travaux réalisés sur le tracteur communal ont dépassé les 5 000 €.

En accord avec Roland MOINIER et compte-tenu des difficultés administratives de mise en œuvre d'une période de congé sans solde de trois semaines, une avance de trois semaines de congés à récupérer lui a été accordée.

Jean MOULLET, Maire de Séderon et Président de la Communauté de Communes des Hautes-Baronnies a organisé deux réunions sur la question de la troisième classe de l'école de Séderon. Michèle AMIC a représenté la commune. L'espoir d'un maintien s'éloigne. Des démarches auprès de l'Inspection Académique ont été relancées.

La commission électorale sera convoquée le 8 octobre à 11 H 00 selon le format habituel : les délégués, les conseillers avec chacun un invité.

Une réunion publique sera organisée le dimanche 2 octobre dans les locaux du hangar communal. L'objectif est de présenter le bâtiment à la population, faire le point sur l'état d'avancement des dossiers et projets, évoquer les pistes d'amélioration au travers des observations et propositions qui sont formulées par le public lors des conseils, ou remontent au maire lors des permanences, ou auprès du secrétariat et des conseillers.

La situation de la zone inondable est toujours en attente de la date de la rencontre avec Monsieur FLACHAIRE de la DDT.

Le Maire donne ensuite lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

## **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2016**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2 - EXAMEN DE PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE 2017 ET DE LA DETR**

Le Maire rappelle le travail préparatoire et présente l'avant-projet sommaire qui constituera la demande de subvention. Il s'agit d'un projet global de rénovation thermique et de mise en sécurité des bâtiments communaux destiné à être éligible à la dotation cantonale dans la limite des 80 000 € à hauteur de 70 %, et à la DETR à

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

hauteur de 10 %. Le dossier qui comporte des devis, un plan de financement et un échéancier des réalisations est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Certains devis seront affinés afin que la demande de subvention soit transmise avant le 15 septembre 2016. (*délibération n°2016-40*)

### **3 - PROCÉDURE D'INCORPORATION DES BIENS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Le Maire indique que l'article L.1123 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit une procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens immobiliers, fonciers et forestiers qui n'ont pas de propriétaires connus, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Par courrier en date du 9 août, le Préfet a transmis la liste des parcelles concernées afin qu'elle soit affichée pendant six mois.

A l'issue de cette période, le transfert des biens sans maître dans le patrimoine communal se fait par délibération. Le Conseil peut également opter pour le transfert à l'intercommunalité. A défaut de délibération prise dans le délai de six mois, la propriété du bien est transférée à l'État.

La liste des parcelles fera l'objet d'un examen attentif pour être sûr qu'il s'agit bien dans les faits d'un bien sans maître. En parallèle, le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour l'incorporation dans le communal des biens sans maître à l'issue de la procédure légale. (*délibération n°2016-41*)

### **4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Communauté de Communes :** De manière unilatérale et sans préavis la commune nouvelle Val-Buëch-Méouge (regroupant Ribiers, Châteauneuf-de-Chabre et Antonaves) a décidé de ne plus recourir aux services des employés communautaires. Une rencontre des maires du haut de la Vallée a été organisée pour examiner les mesures à prendre.

**Assainissement :** La visite du SATESE a fait apparaître le mauvais état des « poires » et la nécessité de stocker le registre des visites sur le site même.

#### **Écoles :**

Certains parents d'enfants fréquentant l'École de Barret-sur-Méouge se sont vu opposer un refus de prise en charge du transport scolaire par le Département de la Drôme. La situation n'a rien d'anormal dans leurs cas car le transport scolaire est assuré par le Département des Hautes Alpes.

Concernant l'école de Séderon, lecture est donnée des échanges de correspondance entre la Directrice de l'École et Jean MOULLET concernant la 3<sup>ème</sup> classe.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

**Présence médicale :** Il semble qu'aucune avancée sensible ne soit apparue sur ce dossier primordial pour le devenir de nos territoires.

**Cimetière :** La famille BOSCO-SARLIN a arrêté son choix dans le columbarium en voie d'achèvement. Le choix du modèle des plaques devra être arrêté. La Commission devra également reprendre ses travaux sur la nature et la durée des concessions. Des demandes sont en attente (ANTONELLI, BELLALOU, MAGNUS).

**Voirie :**

Il est procédé à un point sur les travaux :

- L'entreprise COLAS a fait un geste commercial sur le prix du compomac suite au problème rencontré sur le produit livré en 2015. Il sera mis en œuvre par Jérôme BERNARD au cours du mois de septembre.
- Le montant du devis pour l'installation de glissières de sécurité sur le chemin des Barjavaux de près de 5 000 € est jugé excessif. Les recherches se poursuivent.
- Chemin de la Tour : reprise du pont attribué à l'entreprise NICOLAS TP pour 1 000 €, reprise des revers d'eau attribuée à Jérôme BERNARD pour 720 €. Les travaux ont été attribués aux entreprises les moins disantes sur la base d'un cahier des charges prédéfini (*délibération n°2016-42*).
- Curage des ruisseaux : contact a été pris avec la CUMA en vue d'une mise à disposition ou d'une location de la cureuse de ruisseau. En parallèle des devis ont été demandés à des entreprises. Le choix s'effectuera en possession de l'ensemble des données.
- Des devis ont été demandés pour la livraison de gravier destiné à permettre l'entretien courant des chemins afin de prévenir toute aggravation de leur état.
- Les difficultés liées au passage donnant accès aux propriétés de Louis BOREL et Alain ROUX seront résolues par la mise en place de gravier.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

**Facturation de l'Eau :** En l'état actuel du règlement, l'application du forfait basse consommation pour les résidences secondaires n'est possible que pour les bâtiments non occupés par leur propriétaire ou par des locataires même pour des locations saisonnières.

**Terrain BOREL-RIGAT :** face à la demande saisonnière d'hébergement, le Maire soumet à la réflexion du Conseil la possibilité de valoriser cette réserve foncière pour de l'habitat léger de loisirs. Il ne s'agit que d'une piste de réflexion qui sera abordée en réunion publique avant d'envisager une étude plus approfondie.

Un panneau indiquant le parking des kinés sera installé à l'ancienne école. Un container sans couvercle sera enlevé.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00, les travaux se poursuivent à huis clos.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet